KR-
REPUBLIQUE DU BENIN
****
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
****

DECRET N° 2000-329 du 14 juillet 2000

Portant approbation du budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) pour l'exercice 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU l'ordonnance n° 79-50 du 19 octobre 1979 portant création du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret 96-608 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 31 mai 2000 ;

D E C R E T E

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) pour l'exercice 2000 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

.../...

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 Juillet 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative

Ousmane BATOKO

Le Ministre des Finances
et de l'Economie

Abdoulaye BIO TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFPTRA 4 MFE 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG DGDDI 5 BN –DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3 UNB - FASJEB 3 JO 1